

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

JE SOUSSIGNE:

Nom: FORTIN

Prénom : Jean-Marie

Agissant en qualité de Président de la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

Vu les articles D511-69 et D 511-64 du code rural,

Sur proposition de la Directrice Générale,

DECIDE, à compter de la date de la présente, de donner délégation à Pierre PANZANI, responsable de l'équipe Formation, à l'effet et au nom du Président, et dans le cadre des activités de son service :

- 1. De me représenter dans le cadre des activités du centre de formation.
- 2. De prendre en charge les obligations administratives liées à cette activité, y compris dans le cadre des procédures de dématérialisation des organismes OCAPIAT et VIVEA, ou de tout autre organisme financeur de la formation professionnelle continue.
- 3. D'organiser les délégations nécessaires au sein de cette activité pour en assurer le bon fonctionnement.
- 4. De signer les accords cadre, les engagements électroniques et d'accéder aux portails numériques des partenaires formation en tant que de besoin.
- 5. De signer tout document ou certificat nécessaire à la bonne fin des opérations et à leur enregistrement financier.
- 6. Tous les documents électroniques seront envoyés à l'adresse mail professionnelle de Pierre PANZANI pour en assurer la complétude et le suivi.
- 7. Tous les documents signés par Pierre PANZANI dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « Pour le Président et par délégation », monsieur Pierre PANZANI.

La présente décision sera publiée sur le site internet et notifiée à M l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Fait à Orléans le 1er aout 2023,

Le Président, Jean-Marie FORTIN